

## Inauguration de la plaque des Maires

Bourron-Marlotte - Samedi 17 septembre 2016

Mesdames et Messieurs les Maires

Chers collègues et chers amis

Lors de mon investiture le 28 mars 2014, mon prédécesseur Juliette Vilgrain avait donné lecture de l'extrait d'une lettre de Jacques Margerie retranscrite dans le compte rendu du Conseil et que je vous relis aujourd'hui :

« Dans quelques semaines, vous allez nous rejoindre, Jean-Louis Dupays, Colette Parant et moi. Quatre maires « has been » dont je suis de très loin le sénior et vous, si je puis me permettre, heureusement la junior ».

« Depuis André Poirier, les maires, avec le soutien des Amis de Bourron-Marlotte et plus récemment de l'Office de Tourisme, ont privilégié la pose de plaques commémoratives liées à l'exceptionnel passé artistique de Bourron-Marlotte.

Il serait bien que durant la prochaine mandature un tableau soit apposé en mairie pour rappeler aux visiteurs les noms de celles et ceux, qui depuis de nombreuses années, en leur qualité de maire, se sont dévoués pour le bien de Bourron-Marlotte et de ses habitants ».

Juliette, tu terminais cette lecture de la lettre de Jacques en précisant que c'était ta première doléance en tant qu'administrée.

Jean-Louis Dupays m'indiquait avoir eu la même intention et, comme chacun d'entre vous, j'ai hésité car c'est délicat pour un maire en exercice de réaliser une plaque sur laquelle son propre nom est inscrit.

L'insistance de mon épouse Tina a été trop forte pour ne pas donner suite à cette demande.

Le mandat de maire est un des plus anciens même si il n'a pas toujours été acquis par le suffrage universel : avant la révolution, la fonction était assurée par des « syndics ».

Nous avons retenu comme point de départ pour notre plaque les Etats généraux de 1789 qui créent 44000 communes - en une fois - et c'est Etienne Poincard qui devient en 1790 le premier maire de Bourron-Marlotte.

La famille Poincard demeure bien connue à Bourron-Marlotte

Le Consulat a ramené le nombre de communes à 38000 et, deux siècles plus tard, il y a encore aujourd'hui un peu moins de 36000, en baisse de seulement 2% en 2015 malgré les incitations à la fusion de communes avec la carotte de ne pas baisser les dotations de l'Etat.

C'est dire combien les Français restent encore très attachés à leur commune

A titre d'exemple, un mariage avec Montigny-sur-Loing pourrait paraître naturel de par notre continuité urbaine. Notons déjà que nous ne sommes pas dans le même Canton ni dans la même Intercommunalité, mais ces changements restent possibles. Par contre, quel nom retenir pour la commune nouvelle, chaque village souhaitant préserver le sien, sans parler du choix du futur maire.

Comme il est quasiment impossible de fusionner spontanément, la seule alternative douce trouvée par l'Etat se fait par la montée en puissance des Intercommunalités au sein desquelles il nous faut coopérer et travailler ensemble.

Cette nouvelle organisation territoriale, nécessaire économiquement pour rationaliser nos investissements dans des équipements communs, nous éloigne de notre mission d'élus de proximité puisque beaucoup de compétences sont transférées au fil des années : pour ce qui nous concerne à ce jour, le développement économique, l'aménagement à travers le Plans Local d'Urbanisme qui a remplacé celui de l'occupation des sols, le Plan Local de l'Habitat, l'eau et l'assainissement, les déchets, les transports, certains équipements sportifs et dernièrement l'accueil des gens du voyages.

Après avoir rejoint le Pays de Fontainebleau il y a seulement 4 ans, la Loi Notre fait passer notre intercommunalité de 5 à 26 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et il faudra sans doute plus que la deuxième partie de notre mandature pour stabiliser le nouvel ensemble. La montée en puissance des intercommunalités va se poursuivre et la mairie ne sera plus qu'un guichet de l'intercommunalité quand elle ne sera pas fermée.

Revenons sur le mandat de maire que l'on retrouve dans tous les pays du monde.

En France, Il représente l'Etat dans sa commune sous les ordres du Préfet et occupe le bâtiment de la République où flotte le drapeau et est inscrite la devise « Liberté – Egalité – Fraternité ».

Et là encore, d'autres changements sont intervenus dans les relations entre le maire et ses concitoyens.

Même s'il reste l'élus préféré des Français et conserve un capital de confiance - loin devant celui des ministres ou des parlementaires - il peut vivre des moments d'irrespect et d'impolitesse encore inconnus il y a peu de temps

Le regard sur les politiques est devenu plus sceptique (un euphémisme en référence à l'affaire Cahusac) et cette défiance croissante envers les élus en général fait que la démocratie représentative est remise en cause au profit de la démocratie participative qui trouve rapidement ses limites car elle est accaparée par des groupes sociaux qui peuvent être instrumentalisés par la politique.

Six ans passent vite et les projets d'une commune se moquent du calendrier électoral car ils prennent beaucoup de temps. Dernier exemple : 10 ans pour réaliser le restaurant scolaire.

Tant qu'il s'agit d'aménager des circuits pédestres ou cyclistes, l'adhésion de la population n'est pas difficile à obtenir. Par contre, l'individualisme a beaucoup gagné, et pas seulement pour résister à la construction de logements sociaux.

Les maires sont sollicités par tous et sur tout. Il faut affronter la grogne des administrés quand les impôts locaux ou l'eau augmentent- on peut les comprendre - mais le maire est aussi le bouc émissaire de tout ce qui va mal.

Tout fait problème ou presque : un nid de poule dans une rue, les crottes de chiens sur le trottoir, le stationnement et la vitesse des véhicules, la vidéo protection, les antennes radio pour les mobiles, un permis de construire ou des travaux autorisés, les nuisances sonores du voisin qui tond son gazon le dimanche ou qui brûle ses déchets verts.

Par ailleurs, les règles territoriales évoluent sans cesse et le moindre marché passé ou l'obtention de subventions est un parcours du combattant

Pour un retraité, le métier de maire est un job à temps plein - 24h/24 et 7 jours/7 - et après 2 ans ½ de mandat, je réalise que cette fonction honorifique est beaucoup plus un sacerdoce et qu'une sinécure. Il faut un brin d'inconscience pour s'y lancer, comme vous l'avez fait vous-mêmes.

Fort heureusement la balance penche du bon côté grâce au plaisir et à la fierté de réaliser de beaux projets pour que nos concitoyens vivent encore mieux à Bourron-Marlotte, projets que le maire ne peut accomplir seul sans avoir à ses côtés une équipe compétente, dynamique, motivée, appréciée et que je ne remercierai jamais assez.

Les rapports humains sont aussi une grande source de satisfaction de la fonction à travers les contacts avec des personnes que l'on n'aurait pas rencontrées en dehors de la mairie.

Avant nous, Louis Arcambal et André Poirier ont accompli respectivement 4 et 3 mandats de 6 ans et nous leur avons rendu hommage récemment en donnant leur nom à une place et à notre gymnase.

Avec l'évolution de notre organisation territoriale, il semble difficile d'accomplir les missions élargies du maire, toujours plus chronophages et complexes, pendant une période aussi longue mais la Loi ne l'interdit pas, du moins pas encore..

Quelle que soit l'époque - passée ou future - le mandat issu des urnes impose - et exigera toujours - au maire élu un fort engagement personnel au service de notre commune de Bourron-Marlotte et de ses habitants.

C'est pourquoi il y a une légitimité à ce qu'ils soient honorés en inscrivant leurs 36 noms sur cette plaque des maires de 1790 à nos jours.

Jean-Pierre Joubert